



ORGANISATION – SYSTÈME DE PART – PRIX SOLIDAIRE

## GAEC de la pensée sauvage: UNE FERME, UNE AMAP

### INTRO

Le **GAEC de la Pensée Sauvage** est situé à Cranves-Sales, territoire frontalier à la Suisse, en Haute Savoie. Il est composé de 3 associés **produisant principalement des légumes** mais aussi des aromatiques et des plantes médicinales. Certifié bio et Nature et Progrès, **ils commercialisent l'intégralité de leurs légumes à l'AMAP** « les carottes sauvages », à travers un système de parts qui assure la pérennité et la transparence de leur activité.

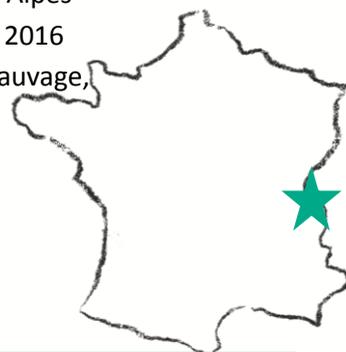
### Porteurs d'expérience

TÉMOIGNAGE : **Matthieu Dunand, Gwenaël Chardon, Jérôme Dethes**

AUTEUR : Alexis Fayolle, stagiaire au Réseau AMAP Auvergne Rhône-Alpes

DATE/LIEU : 18 octobre 2016

au GAEC de la Pensée Sauvage,  
à Cranves-Sales 74380



### DE QUOI PARLE-T-ON ?

Créée en 2007, l'**AMAP Les Carottes Sauvages**, **moteur du GAEC** de la Pensée Sauvage, constitué de trois associés (Matthieu, Gwenaël, Jérôme), chemine vers un **fonctionnement que l'on pourrait qualifier d'utopique tant il correspond à l'esprit initial des AMAP** (un producteur, une AMAP). En effet, depuis 2009, **le GAEC commercialise l'intégralité de sa production de légumes par répartition auprès des amapiens.**

#### Fiche d'identité

#### Le Gaec La Pensée Sauvage c'est :

Une installation en **2008**

**3 Associés**

Des Légumes, Plantes aromatiques et Médicinales, un Verger

Une surface de **2,5 ha**

Des Labels : **AB et Nature et Progrès**

**100% des légumes commercialisés en AMAP**

Ce fonctionnement, l'AMAP et le GAEC l'ont établi en **réponse à plusieurs problèmes**. D'abord un **problème de niveau de rémunération des associés** puisque le taux horaire de leur travail s'établissait à 4,30€. Ensuite, un **problème de définition de l'ordre de priorité donné aux modes de commercialisation**. Alors même que le débouché «AMAP» représentait 80% de leur production, ils privilégiaient, du point de vue de la qualité des produits, leur autre débouché : les marchés. Le marché faisant tort aux différents acteurs, ils se sont donnés pour objectif de passer à **100% des légumes commercialisés à l'AMAP Les Carottes Sauvages**.

Une fois cette solution prise, il convenait alors de trouver avec l'AMAP un système qui pourrait **rémunérer le GAEC à la hauteur de son travail**.

## LES ÉTAPES-CLÉS

## POINTS FORTS

### > Repenser le fonctionnement : du « Panier » à la « Part »

Avec l'aide de Denise et Daniel Vuillon, à l'origine de la première AMAP en France, les paysans associés ont repensé leur système de gestion en passant d'un fonctionnement par panier à un fonctionnement par part. Cela signifiait alors: **prendre comme base de définition du prix du légume, la rémunération équitable du travail.**

Concrètement, le GAEC a tout d'abord calculé le chiffre d'affaire qu'il devait réaliser en une année afin de **couvrir l'ensemble des charges salariales de deux des trois associés** (le troisième étant rémunéré en grande partie par la vente de plantes aromatiques et médicinales) soit environ 50 000 €. Puis, il a ajouté à cela **l'ensemble des charges de production** (consommation intermédiaire, amortissement, location du terrain etc.) qui représentent également 50 000€.

Le GAEC a ainsi conclu qu'il devait réaliser **100 000€ de chiffre d'affaires annuel pour que chaque associé soit rémunéré à la hauteur de son travail et que toutes les charges soient amorties.**

Ensuite, les paysans associés ont simplement **divisé ce chiffre d'affaires par le nombre de familles qu'ils estimaient pouvoir approvisionner** avec 2 hectares et demi de légumes sur une année. **Ce nombre s'élève à 100 familles.** Il suffit alors de diviser les 100 000 € de chiffre d'affaire par les 100 familles. Ce résultat correspond alors à **une part** de récolte, soit 1000 € de légumes consommés sur une année (représentant 1 % de la récolte annuel).

Une **demi-part** correspond ainsi à 500 euros de légumes sur une année.

**L'AMAP s'est alors chargée de rechercher les 100 parts nécessaires à la mise en place de ce système.**

150 adhérents ont répondu à l'appel (50 avec une part, 100 avec une demi-part).

Chaque semaine, ces 150 adhérents n'ont alors plus qu'à constituer eux-mêmes leur panier de légumes à partir d'**un tableau convertissant la quantité de légumes en part ou en demi-part.**

### > Application du système de part

A chaque distribution, le GAEC établit un tableau avec l'ensemble des légumes récoltés et leur valeur en termes de part de récolte, cette fois ci, correspondant à un poids ou à un nombre de légumes précis. Ainsi, à chaque distribution **le tableau est actualisé en fonction de la récolte.** L'amapien paie alors au même prix le panier quelque soit la quantité de légumes car **ce prix est fixé en fonction du travail et non de ce qui est produit. L'amapien constitue alors lui-même son panier** en fonction de son régime de part ou de demi-part.



## LES RÉSULTATS

Ce système a permis au GAEC de la Pensée Sauvage **d'atteindre une rémunération correcte, de diminuer ses charges** de transport des légumes (une seule livraison à réaliser) mais aussi d'avoir **un système de gestion claire qui a permis d'établir une totale transparence entre le GAEC et les amapiens.**

Cette transparence et ce fonctionnement « **Une ferme, une AMAP** » ont renforcé les liens et les échanges établis entre eux et ont même suscité une nouvelle dynamique au sein de l'AMAP Les Carottes Sauvages, qui participe à certaines récoltes sur la ferme. Cette participation représente en travail bénévole, selon le GAEC, un mi-temps sur l'année complète.

Ce fonctionnement en AMAP a tout de même ses limites : **sans l'implication d'amapiens très investis** dans leur rôle et très dynamiques il serait difficile d'entreprendre ce dernier.

## AVEC DU REcul

## PERSPECTIVES

L'AMAP Les Carottes Sauvages ne souhaite pas s'arrêter là. En effet, le fonctionnement « **Un producteur une AMAP** » a, selon Matthieu, «un potentiel extraordinaire» que Les Carottes Sauvages souhaitent bien utiliser en intégrant **un système de prix solidaire.**

L'idée serait que chaque amapien paie sa part en fonction de ses revenus afin de **diversifier le profil des amapiens**, mais aussi, pour le cas précis de cette AMAP, **de rémunérer les producteurs par rapport au contexte socio-économique** propre à leur territoire frontalier à la Suisse.

## POUR ALLER + LOIN

GAEC de la Pensée Sauvage :  
74380 Cranves-Sales  
[info@lapenseesauvage.org](mailto:info@lapenseesauvage.org)

AMAP Les Carottes Sauvages :  
[http://odamap.fr/carottes\\_sauvages](http://odamap.fr/carottes_sauvages)

Trouvez tous les outils du Réseau AMAP AuRA, à destination des paysans et/ou des AMAP sur :  
[www.amap-aura.org](http://www.amap-aura.org)